

Comité Technique Local du 16 novembre 2021

Déclaration liminaire de
CFTC DDFiP Pas-de-Calais

Monsieur le Président,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour être juste informés des « avancées » des divers réaménagements structurels qui ont lieu dans notre direction sans réelle concertation avec les représentants du personnel. La concertation est le fait d'associer toutes les personnes concernées, et non simplement de se contenter de les informer des décisions prises. Un dialogue sous-entend un échange avec la prise en compte des idées de chacun pour améliorer le projet initial, et aboutir à un projet fini dans l'intérêt de tous...Nous n'avons malheureusement pas ce sentiment.

Pourtant, qui est véritablement concerné par ces réformes structurelles de notre administration ? Qui bénéficie financièrement de ces réformes successives depuis le début de ce siècle ? Et qui en supporte humainement le coût ?

Essayons de trouver, ensemble, des réponses à ces questions et de trouver des solutions réellement efficaces, équitables et qui respectent le sens du service public.

En 2011, le député Thierry Carcenac, membre de la commission des finances de l'Assemblée Nationale nous donnait le bilan de la fusion dans son rapport: « ce sont les catégories inférieures qui ont supporté les suppressions d'emplois alors que le nombre de A+ a augmenté de 54,7 % en 8 ans. » La Cour des Comptes complétait l'analyse en précisant que la moitié des économies réalisées grâce aux suppressions d'emploi a été reversée aux agents. Sur cette moitié, la moitié (1/4 donc) a été reversée aux A+ qui étaient à peine 3000 alors que l'autre moitié du gâteau devait être partagé entre les 100 000 agents inférieurs. Paradoxal alors que dans le même temps, ces rapports précisaient que « les efforts ont reposé uniquement sur la base et que la charge de travail avait augmenté de 35 % pour eux».

Depuis 2002, ce sont plus de 40.000 emplois qui ont été supprimés, faisant des Ministères Financiers et donc de la DGFIP le principal contributaire aux suppressions d'emplois dans la fonction Publique d'État. Tout cela, sans reconnaissance pécuniaire pour la base, si ce n'est des miettes symboliques comme la prime exceptionnelle et ponctuelle qui vient d'être décidée.

Sans surprise le DUERP met donc en évidence aujourd'hui de nombreux risques psychosociaux un peu partout dans les services de notre direction. Ceux-ci pointent l'augmentation des charges de travail, du stress, des missions plus nombreuses avec des effectifs restreints et des agents fatigués et démotivés.

Les rapports officiels successifs constatent que depuis 20 ans, ce sont les agents de la base qui ont supporté la détérioration continue des conditions de travail. Cela est dû notamment aux suppressions de postes non compensées par les gains de productivité des restructurations orchestrées par la DG. Car si vous vantez les restructurations et leurs bienfaits, Monsieur Le Directeur, la réalité vous donne tort . Le DUERP en est l'expression réelle. Les rapports successifs depuis 20 ans le confirment.

A la vue des constats :

- les agents de base (C, B et A) ont subi une augmentation de leur charge de travail de près de 50 % en 20 ans. Cela génère des risques psycho-sociaux auxquels l'administration n'arrive pas à faire face.
- Les agents de base n'ont perçu qu'une aumône sur les économies qu'ils ont permis de réaliser à l'État grâce aux suppressions d'emplois.
- L'augmentation de la charge de travail et le stress généré par les réorganisations du travail depuis 20 ans ont détérioré de manière significative la santé des agents de catégories C, B et A.

Il vous semble cependant facile d'accepter, de soutenir et de demander des sacrifices au nom du service public aux agents les moins rémunérés.

L'implication des soignants ou des forces de l'ordre a été reconnue pécuniairement de manière pérenne et mensuelle.

Les remerciements de notre direction , même s'ils ont le mérite d'exister, ne se traduisent pas dans les faits à travers le point d'indice ou des primes mensuelles adaptées suivant le grade.

Est il besoin de rappeler tout dernièrement la grille de rémunération des cadres C ...et le SMIC ...belle reconnaissance en effet pour les agents de l'État...

Ne cherchez plus le manque de motivation des candidats pour notre administration ...Pensez rémunération et vous comprendrez clairement le désintérêt.

Ainsi, CFTC DDFiP Pas-de-Calais, syndicat constructif et au service de l'intérêt collectif vous propose, Monsieur le Président, de demander l'arrêt de la suppression d'emplois des agents de catégories A, B ou C au sein de notre direction et de leur proposer une véritable reconnaissance salariale. Vous avez là l'occasion de montrer à tous les agents votre exemplarité et la considération que vous leur portez .

Nous souhaitons également que l'ordre du jour du prochain CTL étudie l'évolution de la masse salariale de l'ensemble des agents par catégorie et l'augmentation de la charge de travail depuis 10 ans.

CFTC DDFIP Pas-de-calais vous remercie pour votre attention.

Les représentants CFTC DDFiP Pas-de-Calais

David Kaczmarek Titulaire EDR 62

Gabriel Gaillard expert E D R 62

